

Vote du budget 2018

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 6 avril 2018 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absents excusés : Loïc Girard, Cécile Perrin

➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2018.

➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ **3 Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion 2017 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

A la clôture de l'exercice 2017, en section de fonctionnement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de 804 070, 59 €

A la clôture de l'exercice 2017, en section d'investissement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de – 203 539, 65 €

A la clôture de l'exercice 2017, en section de fonctionnement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 103 552, 69 €

A la clôture de l'exercice 2017, en section d'investissement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 6 081, 59 €

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

➤ **4 Vote des budgets 2018 : Communal et Assainissement**

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 341 602, 91€ et en investissement à 754 395, 35 €.

Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 102 274, 40 € et en investissement à 478 968, 28 €.

➤ **5 Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement**

La commune a conclu le 11 avril 2016 avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) pour une durée de trois ans et qui arrive à terme le 11 avril 2019.

A compter du 1er janvier 2018, les prestations du SATESE sont intégrées dans l'offre de service de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 07 juillet 2017.

Cette intégration du SATESE dans l'offre de service de l'ADIT ne modifie en rien les prestations réalisées pour le compte de la commune.

Il est cependant nécessaire de procéder à la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) conclue avec le Conseil départemental au motif d'intérêt général tenant à la réorganisation du service public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.

➤ **6 Adhésion aux groupements de commandes**

Les acheteurs ont la possibilité de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou permanents. L'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Après avoir réalisé un recensement, des groupements de commandes peuvent être mis en œuvre tant pour les besoins propres de la communauté d'agglomération, que pour ceux des communes membres souhaitant y être associées.

Les achats concernés par les présents groupements de commandes sont :

- l'achat de fournitures scolaires et matériel pédagogique et,
- l'achat de produits d'entretien.

Seront membres des groupements : les communes de Chanat-la-Mouteyre, Châtel Guyon, Ennezat, Entraigues, Les Martres d'Artières, Les Martres sur Morge, Lussat, Ménérol, Pessat Villeneuve, Pulvérières, Saint Bonnet près Riom, Saint Ignat, Saint Ours les Roches, Sayat, Surat, Volvic et la communauté de d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Le groupement de commande est formalisé via une convention qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition des interventions entre les différents membres.

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble de la procédure de passation des marchés tels que définie dans la convention.

Il appartiendra à chaque membre d'en assurer leur exécution, dans les conditions prévues dans les documents contractuels.

Le choix des attributaires sera réalisé par la Commission d'Appel d'Offres de Riom Limagne et Volcans.

Le groupement prendra fin au terme de la procédure de passation après notification des marchés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion aux différents groupements de commandes auxquels participeront, au regard de leurs besoins, les communes précitées et la Communauté de d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

➤ **7 Restauration des chemins ruraux : choix de l'entreprise**

La réfection de certains chemins communaux situés au village de Saint-Ignat, Tyrande et la Côte Rouge est rendue nécessaire suite aux intempéries.

Pour la réalisation de ce projet, deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise PARRA Richard, pour un montant de 14 210,00 € HT.

➤ **8 Restauration du calvaire : choix de l'entreprise**

Suite à l'aménagement de la Place de Saint-Ignat, afin d'harmoniser les alentours, il convient de réaliser des travaux pour la restauration du calvaire.

Deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL ANGEDA MENUZZO, pour la réalisation de travaux pour la restauration du calvaire de « Saint-Ignat », pour un montant de 5 980,00 € HT.

Questions diverses

- Les travaux d'aménagement de la Place de Saint Ignat suivent leur cours. L'Entreprise Guittard commence sa partie, à la charge de la commune, lundi 9 avril.

- 4 entreprises ont été sollicitées pour déposer des devis concernant la fourniture des repas de la cantine scolaire à compter du 3 septembre 2018. La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au 9 avril. Les Commissions Ouverture des plis et Ecoles se réuniront mardi 10 avril afin de procéder à l'analyse des offres.

- Le Conseil d'école réunit le 13 mars 2018 s'est prononcé favorablement au retour à la semaine de 4 jours (10 voix contre 1).

Les horaires proposés à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) sont les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Nous attendons leur réponse pour validation.

- Les travaux de réfection de la station de Villeneuve l'Abbé-Buxerolles n'ont pas pu commencer, malgré l'attribution de marché à l'Entreprise Eurovia/LMTP, en raison de l'attente de la validation de la subvention de l'Agence de l'eau (qui doit théoriquement représenter 40 % du montant des travaux).

- François Boileau a été reconduit titulaire au SBA suite à la modification des statuts.

- La Commission numérique s'est réunie afin de reprendre contact avec le Conseil départemental (Commission Innovation, transition énergétique, numérique et tourisme) et avec le directeur départemental Orange collectivités.

Pour répondre à leurs demandes précises, un questionnaire a été rédigé et adressé à l'ensemble des habitants de la commune. Nous invitons toutes les personnes rencontrant des difficultés avec Internet ou la téléphonie mobile à le retourner en mairie avant fin avril.